

Avis de concession

Section I : Pouvoir Adjudicateur / entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Commune de Verneuil l'Etang

Mairie - 16 rue Jean Jaurès - 77390 VERNEUIL L'ETANG - France

Tél : 01 64 51 33 77 - Télécopie : 01 64 51 33 79

Mail : secretariat.verneuil@mairie-verneuil77.fr

Code NUTS : FR102

Adresse du profil d'acheteur : <http://demat.centraledesmarches.com/7043239>

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://demat.centraledesmarches.com/7043239>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : adresse du profil d'acheteur <http://demat.centraledesmarches.com/7043239>

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse : <http://demat.centraledesmarches.com/7043239>

Pour les copies de sauvegarde par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée au point I.1) du présent avis ou envoyées par tout moyen présentant des garanties équivalentes ou remises contre récépissé de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le lundi de 8h30 à 12h et le samedi de 8h30 à 11h45.

Section II : Objet

II.1.1) Intitulé :

Concession du service public de l'assainissement collectif sous forme d'affermage sur le territoire de la commune de VERNEUIL L'ETANG.

II.2.3) Lieu d'exécution

Commune de VERNEUIL L'ETANG

II.2.4) Description des prestations

Contrat de concession : délégation du service public de l'assainissement collectif sur le territoire de la commune de VERNEUIL L'ETANG. A titre indicatif, ce contrat débutera le 1^{er} juin 2019 et aura une durée de 10 ans.

Le délégataire sera essentiellement rémunéré par les ressources tirées de l'exploitation du service public de l'assainissement, objet du présent avis.

Le délégataire assurera, notamment :

- l'exploitation et l'entretien des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, telles que poste de relèvement/refoulement, réseaux unitaires et eaux usées, déversoirs d'orages, station d'épuration, ...
- l'exploitation et l'entretien des infrastructures de collecte et de stockage des eaux pluviales
- le renouvellement du matériel électromécanique
- la gestion des relations avec les abonnés
- la mise à jour des plans de réseaux
- la mise au point et la mise à jour régulière de l'inventaire du patrimoine

Les caractéristiques essentielles et indicatives du service pour l'année 2017 sont les suivantes :

- 3 200 habitants desservis,
- 1 135 abonnés assainissement,
- 149 133 m³ assujettis à la redevance assainissement,
- 13 718 ml de réseaux eaux usées,
- 2 030 ml de réseaux unitaire,
- 15 172 ml de réseaux eaux pluviales,
- 150 ml de réseaux de refoulement,
- 3 postes de relèvement/refoulement,
- 1 déversoir d'orage (condamné),
- 1 station d'épuration pour une capacité de traitement globale de 4 000 EH,

- 1 bassin de rétention.

II.2.5) Critères d'attribution

Critères de sélection des candidatures

Application de l'article L. 1411-5, I, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- les garanties professionnelles et financières ;
- le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ;
- l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

Section III : enseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

- lettre de candidature signée par une personne ayant autorité pour engager l'opérateur économique candidat ou les membres du groupement candidat, ainsi que, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants ;
- déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne tombe pas sous le coup d'une interdiction mentionnée aux articles 39, 40 et 42 de l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
- déclaration sur l'honneur attestant que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 sont exacts.
- ensemble des documents justifiant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39, 40 et 42 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, copie des certificats ou copie de l'état annuel des certificats reçu attestant que le candidat est à jour de la totalité des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales dus ;
- documents justifiant que le candidat respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ;
- extrait K bis ou équivalent étranger ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Le candidat, pourra, le cas échéant, utiliser les formulaires DC 1, DC 2 et NOTI 2 téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

III.1.2) Capacité économique et financière :

- chiffre d'affaires concernant des prestations similaires à celles objets de la délégation de service public envisagée au cours des trois derniers exercices clos disponibles ;
- bilans et comptes de résultats pour les trois derniers exercices clos disponibles ou tout autre document reprenant les mêmes données concernant l'ensemble de l'activité du candidat et concernant le domaine d'activité objet de la délégation de service public ;
- attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation ;
- tous documents de présentation générale du candidat (actionnariat, moyens et personnels) étant précisé que les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées produiront les éléments dont elles disposent.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle :

- un mémoire présentant le candidat, son savoir-faire en matière d'exploitation du service en rapport avec l'objet de la délégation ;
- références pertinentes du candidat de moins de 5 ans en rapport avec l'objet de la délégation de service public ou tout autre document démontrant son aptitude à assurer l'exécution du service public en cause ;
- renseignements relatifs à la nature de l'activité, qualifications professionnelles, moyens techniques et humains dont le candidat dispose ;
- le cas échéant, tout document complémentaire de présentation à la diligence du candidat et permettant de juger de son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Section IV : Procédure

IV.1) Description

Procédure concession / délégation de service public régie par les dispositions de l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, du Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de

concession et des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent appel à candidatures a pour but de dresser la liste des candidats qui seront admis ultérieurement à remettre une offre. Un document de référence pour l'élaboration des offres, désigné " dossier de consultation " sera remis gratuitement aux candidats invités à remettre une offre.

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures

Lundi 17 Décembre 2018 12h00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

Section 6 : Renseignements complémentaires

VI.3) Informations complémentaires

Les candidatures devront être remises par voie électronique à l'adresse suivante :
<http://demat.centraledesmarches.com/7043239>

Pour les copies de sauvegarde, à l'adresse mentionnée au point I.1).

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Grenoble

43, rue du Général de Gaulle - Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex

Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 66 10

Mail : greffe.ta-melun@juradm.fr

Adresse internet (URL) : <http://melun.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) - Date d'envoi du présent avis à la publication

Jeudi 15 Novembre 2018